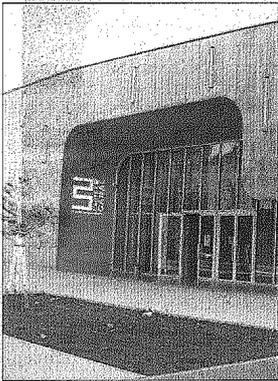


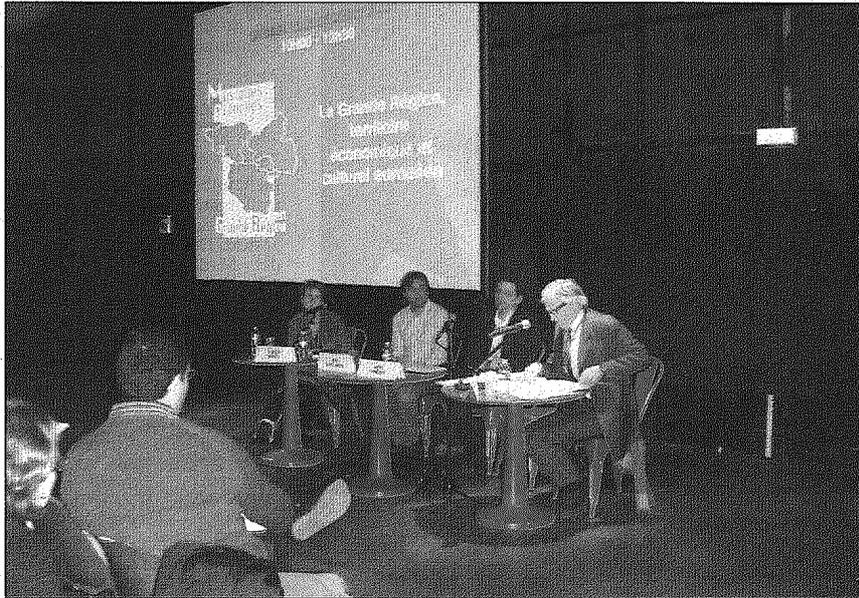
Un modèle économique pour la culture?

L'économie solidaire est-elle un modèle économique pour la culture? C'est une des questions qui étaient posées à l'occasion des rencontres professionnelles des musiques actuelles et populaires dans la Grande Région les 14 et 15 décembre derniers à L'Autre Canal à Nancy.

Le secteur des musiques actuelles est très dynamique et si certains acteurs fonctionnent en coopératives, la majorité a un statut associatif (en dehors des grosses structures commerciales bien sûr). Ces associations sont largement subventionnées et complètent le secteur marchand en assurant des activités qui n'ont pas (ou pas encore) leur place dans les lieux de création et de diffusion commerciales. En considérant que la culture n'est pas un secteur marchand comme les autres, de nombreuses activités ont des coûts qui ne peuvent être pris en charge par les bénéficiaires (spectateurs, pratiquants, ...). Ainsi c'est bien au nom de leur utilité sociale qu'elles sont subventionnées par les collectivités publiques pour faire vivre la création, l'expression artistique et l'accès aux pratiques culturelles. Des structures peuvent alors proposer des services à très bas



L'entrée principale de „L'Autre Canal“ à Nancy



Shirley Harvey (Ufisc), Eric Lavillunière (Inees), Jean Vincent (avocat au barreau de Nanterre et spécialiste en propriété littéraire et artistique) et Jean-Michel Lucas (président de Trempolino à Nantes et maître de conférence à l'université de Rennes 2) lors de la table ronde sur culture et économie solidaire

prix ou gratuits dans les quartiers ou en milieu rural par exemple et contribuer à la cohésion sociale tout en créant de l'emploi et en mobilisant de nombreux bénévoles actifs dans les associations culturelles.

Ces structures ont aujourd'hui les mêmes réflexions que les acteurs de l'économie solidaire: sortir de la logique de subvention pure, pour réfléchir à leur poids économique et leurs apports à la richesse des économies nationales, mais également poser leur place spécifique qui échappe aux lois de l'économie de marché. Ainsi en 2005, l'Unesco a adopté une Convention sur le „protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles“ que le Luxembourg a d'ailleurs ratifiée.

Ce texte érige la citoyenneté comme vecteur du „vivre ensemble“ et incite à intensifier les

échanges culturels, vecteurs de paix et de cohésion sociale. On rejoint le débat très actuel sur la libéralisation des services pour remarquer que ces activités ont, comme les activités d'économie solidaire, une nature économique mais elles ne peuvent pas être traitées que sous l'angle commercial au vu de la dimension culturelle et sociale qu'elles revêtent. Des organisations comme l'Ufisc (Union fédérale d'intervention des structures culturelles) en France ont poussé la logique encore plus loin jusqu'à un manifeste pour une autre économie qui revendique la nécessité artistique et culturelle au même titre que la protection de la biodiversité pour le vivant.

C'est à l'échelle de la Grande Région que nous avons abordé ces questions avec l'année culturelle 2007 qui se clôturait pour constater que décidément ce

territoire est riche d'innovations et de réflexions portées par des acteurs qui souhaiteraient les poursuivre avec toute la reconnaissance nécessaire.

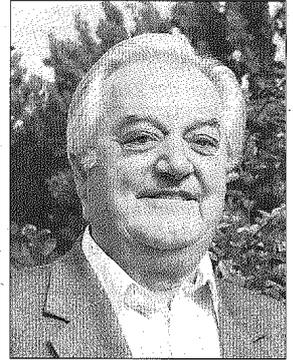
Le Grand-Duché va bientôt prendre la présidence du Conseil économique et social de la Grande Région et ces forces vivent sont prêtes à s'engager pour construire une société solidaire que la globalisation n'assure pas. Il est question ici d'investir dans les secteurs d'avenir et pas seulement de redistribution. De nouveaux modèles économiques sont à inventer.

En 2009, le Luxembourg accueillera les acteurs mondiaux de l'économie sociale et solidaire à l'occasion du „4^e Forum international de globalisation de la solidarité – Lux'09“ mais saurons-nous véritablement nous montrer à la hauteur de la confiance que nous avons su susciter?

Ein wichtiges Jahr für die „Action sociale pour jeunes“

1994 war für die „Action sociale pour jeunes“ (ASJ), aus mehrfacher Sicht, ein wichtiges Jahr. Man war gleichzeitig in drei europäischen Programmen tätig, und zwar bei „Jonction“, ein Programm für die Wiedereingliederung jugendlicher Straftäter in das Arbeitsleben, das für zwei Jahre verlängert wurde. Dann im Projekt „Force“, in welchem die Entwicklung eines Multimedia-Programms für die Berufsausbildung vorgesehen war, dies ebenfalls mit der Partnerschaft der ASJ.

Im Rahmen der Bestimmungen des Artikels 6 des „Fonds social européen“ (FSE), welcher die Förderung neuer Projekte vorsah, brachte die ASJ die Idee eines „Centre de formation mobi-



Nic Eickmann

le“ (CFM) vor, mit welcher die Entwicklung der Forschungsarbeiten der ASJ bestätigt werden sollte.

Die ASJ war in all ihren Bestrebungen äußerst motiviert. Ihre Überlegungen führten dazu, ein Konzept für die Schaffung lokaler Beschäftigungsorganisationen in ganz Luxemburg auszuarbeiten. Dieses Konzept erforderte eine bestimmte Strategie, um, im Gegenteil zu den bestehenden und aufgesplitterten lokalen Bemühungen, den Kampf gegen Ausschließung und Arbeitslosigkeit zu organisieren.

Ein erster Schritt, unter der Bezeichnung „Objectif Plein Emploi“ (OPE), sah die Aufnahme von Gesprächen mit den zuständigen Lokalpolitikern vor, mit dem Ziel, auf Landesebene eine Organisation eines „dritten Wirtschaftssektors“, genannt Solidarwirtschaft, zu schaffen.

Gleichzeitig wurden auch Gespräche mit der Gewerkschaft OGB-L aufgenommen, welche sich ebenfalls mit der sich ausweitenden Arbeitslosigkeit befasste. Aus diesen Gesprächen ergab sich eine spontane Partnerschaft für die Entwicklung der Idee eines „Objectif Plein Emploi“. Zu dieser Zeit war die Zusammenarbeit einer sozio-ökonomischen Vereinigung (ASJ) und einer Gewerkschaft (OGB-L) ein gewagtes Unternehmen.

Das Arbeits- und Beschäftigungsministerium verfolgte mit großem Interesse die ASJ-Studie „Objectif Plein Emploi“ und mit dem „Centre de formation mobile“ (CFM) wurden weitere Gespräche geführt. Das führte dazu, dass die ASJ mit der Unterstützung des Arbeits- und Beschäftigungsministeriums rechnen konnte.

1994 zählte die ASJ 81 Mitarbeiter.

Nic Eickmann

Manifeste de l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc)

Pour une autre économie de l'art et de la culture

1. Ce qui nous unit

1.1. Nos spécificités

Le secteur du spectacle vivant s'est particulièrement développé sur la base d'une économie plurielle, cherchant à développer de nouvelles activités qui répondent à des besoins non satisfaits reposant sur la conviction qu'une autre manière de faire était possible et que le rapport du public aux œuvres créées ne pouvait pas s'établir sur les simples et seuls critères du système marchand.

1.2. Nos valeurs

1.2.1. L'art, moteur de la démocratie

L'art participe au développement de la personnalité de chacun et au respect de celle des autres, et favorise l'évolution et le maintien de la vitalité des sociétés démocratiques. Il joue un rôle essentiel dans le développement du regard critique sur les différents aspects qui font l'humain et la société.

1.2.2. Initiative privée et autonomie de gestion

Pour la plupart, ces organisations se sont constituées en associations parce que leur finalité n'est pas lucrative et que leur ges-

tion est désintéressée. Elles sont issues d'initiatives privées et indépendantes et revendiquent une autonomie de gestion en accord avec le projet artistique et culturel qu'elles développent.

1.2.3. Implication sur un territoire et rapport aux populations

Elles privilégient les partenariats durables avec les acteurs d'un territoire: collectivités territoriales, populations, associations, ... Souvent motrices de cette mise en synergie collective, elles contribuent à une meilleure cohésion sociale sur un territoire et à un maillage plus dense et plus cohérent du territoire en matière d'offre culturelle.

1.2.4. Diversité culturelle et missions d'intérêt collectif

Elles contribuent à la diversité culturelle par la multiplicité de leurs formes et remplissent des missions d'intérêt collectif en matière de création contemporaine, de développement des démarches artistiques amateur, d'accès aux démarches artistiques, de dynamisation du tissu associatif local et de développement du lien de proximité des populations sur leurs territoires.

1.2.5. Une économie „plurielle“

Elles se construisent grâce à une économie „plurielle“ par la mise en pratique d'une hybridation de leurs ressources mixant des principes de marché (billetterie de spectacle, diverses prestations), de redistribution (financements publics au titre des missions de service public mises en œuvre) et de réciprocité (forte implication bénévole, mutualisations, partages des ressources et des savoirs).

2. Nos modes de fonctionnement

Des entreprises associatives d'esprit coopératif qui développent une pluralité de proximité et d'innovation et une économie artisanale et de main d'œuvre

3. Ce que nous revendiquons

3.1. Primauté de la diversité artistique et culturelle

La diversité culturelle prend forme à travers le caractère original et pluriel des identités des groupes et des individus. Elle se construit dans une relation dynamique entre sociétés et territoires. La diversité culturelle, terreau de l'échange, de l'innova-

(Extraits)

-> wird fortgesetzt